

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 février 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Jean-François BARRIER (représenté par Aurélie DEMOULIN), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Hubert BONHOMMET (représenté par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Claudine FLEY (représentée par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Valérie RUEDA), Jean-Louis PRAX (représenté par Philippe MAURS), Frédéric SERAGER (représenté par Philippe COUDERC)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Chloé MOLES

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2025_027 : POLITIQUE DE LA VILLE / POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2024-2030 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu les conclusions du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de Ville « Engagement Quartiers 2030 » ;

Vu le Contrat de Ville 2024/2030 de juillet 2024 ;

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers dits défavorisés (quartier Politique de la Ville/QPV). L'objectif principal est d'assurer l'égalité entre les territoires, en proposant des interventions/actions concourant à améliorer les conditions de vie des habitants du QPV.

Le nouveau Contrat de ville 2024-2030 « Engagement Quartiers 2030 » de l'Agglomération du bassin d'Aurillac, signé en juillet 2024, constitue l'outil de référence de cette politique.

Plusieurs évolutions ressortent pour cette nouvelle génération de contrat, dont la volonté de s'engager dans des financements pluriannuels pour une majorité de projets construits par certains acteurs locaux.

Ces financements sont formalisés dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) d'une durée de 3 ans (du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027). Elles permettent de donner plus de visibilité aux acteurs et aux partenaires mais aussi d'assurer une évaluation approfondie au bout de 3 ans pour, si nécessaire, réajuster les projets.

Lesdites conventions précisent les objectifs à atteindre, les plans d'actions pluriannuels ainsi que leurs budgets. Elles mettent également en exergue les engagements respectifs de chacun autour du projet.

Elles seront signées entre les trois co-pilotes du Contrat de Ville 2024/2030 du bassin d'Aurillac (l'État, la CABA et la Ville d'Aurillac) et les opérateurs concernés.

Localement, deux acteurs se sont engagés dans cette démarche :

- le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers (DAHLIR),
- le Centre social de Marmiers.

1. Le DAHLIR

Ses interventions se déclineront de la façon suivante :

- Présence d'un médiateur sur l'ensemble des sites du QPV (repérages, permanences, rondes hebdomadaires, etc.) ;
- Développement d'ateliers spécifiques (adultes et enfants) : activité physique adaptée, activités culturelles, sport découverte ;
- Formation / sensibilisation des acteurs sportifs et culturels sur l'accueil des publics DAHLIR.

Le coût total prévisionnel annuel des interventions s'élève à :

2025	2026	2027
48 866 €	70 299 €	73 431 €

La CABA contribue financièrement pour un montant total de 36 650 €, réparti de la manière suivante :

2025	2026	2027
9 500 €	13 000 €	14 150 €

2. Le Centre social de Marmiers

L'Association propose 3 axes d'intervention majeurs :

- Développement et accompagnement du « pouvoir d'agir » des habitants : animation du Conseil citoyen, portage d'un Fonds de Participation aux habitants (FPH), développement de la participation des habitants, accompagnement des associations de quartier et APE, développement de temps d'échanges avec et entre les habitants...
- Développement et renforcement des animations « hors les murs » avec deux piliers :
 - un pilier « aller vers et aller chercher » : présence une fois par semaine sur chaque appartement, actions Bla Bla Café délocalisées...
 - un pilier « animations directes hors les murs » : animations familles des mercredis, animations sportives sur les City Stade...
- Mise en place d'une offre de garde ponctuelle pour les familles (dont monoparentales) sur les temps culturels/loisirs... (action « répit »).

Le coût total prévisionnel annuel des actions proposées s'élève à :

2025	2026	2027
52 000 €	57 000 €	57 000 €

La CABA contribue financièrement pour un montant total de 53 500 €, réparti de la manière suivante :

2025	2026	2027
18 500 €	17 500 €	17 500 €

Pour les deux structures, le montant total de participation de la CABA pour la période 2025 à 2027 est de 90 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les deux projets de conventions pluriannuelles d'objectifs, tel qu'ils sont joints en annexe et de valider les engagements souscrits par la CABA en leur sein ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

ID : 015-241500230-20250224-DEL_2025_027-DE



Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.